

1

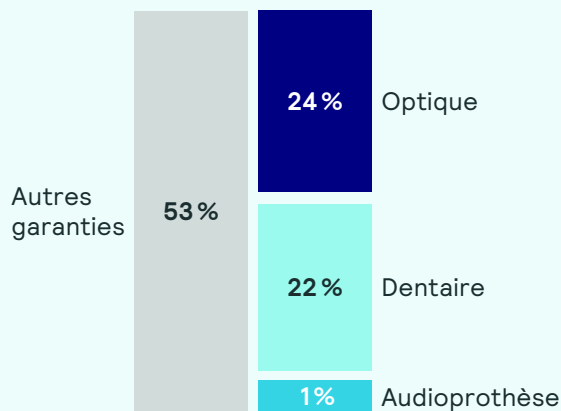
Pourquoi cette réforme ?

Quelle est l'ampleur du reste à charge aujourd'hui ?

Optique, dentaire et audioprothèse représentent près de la moitié des cotisations liées aux contrats d'assurance santé complémentaires souscrits par les entreprises. Pour ces trois domaines visés par cette réforme, la réalité du reste à charge est différente.

Optique, dentaire et audioprothèse représentent près de la moitié des cotisations

Répartition des cotisations par poste



OPTIQUE

Les restes à charge en optique sont finalement assez maîtrisés dans un contexte de contrat collectif traditionnellement plus généreux que les couvertures individuelles. La mise en place des réseaux de soins a également contribué à contenir les prix en offrant des équipements environ 19% moins chers. Ainsi, en moyenne, pour un équipement simple, le reste à charge est de 57€ et de 112€ pour un équipement complexe, soit environ 15% du coût réel.

Optique : un reste à charge en moyenne de 15% du coût de l'équipement

Ventilation des frais par acteur

Verres simples

Frais réels : 395€

AMO	AMC	RAC
6€	332€	57€

Verres complexes

Frais réels : 697 €

AMO	AMC	RAC
13€	572€	112€

AMO : Assurance Maladie Obligatoire
AMC : Assurance Maladie Complémentaire
RAC : Reste à charge